



Chelsea Manning libérée de prison après que la dissolution du grand jury par une cour fédérale américaine

Par [Kevin Reed](#)

Mondialisation.ca, 14 mars 2020

[wsws.org](https://www.wsws.org) 13 mars 2020

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Chelsea Manning, la lanceuse d'alerte, qui a refusé de répondre aux questions devant un grand jury fédéral constitué dans le cadre de la conspiration américaine contre le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, a été libérée jeudi dernier après avoir passé la dernière année en prison. La libération de Manning a eu lieu un jour après que la courageuse combattante pour la vérité eut tenté de se suicider dans sa cellule et eut été hospitalisée par les autorités carcérales.

Dès mercredi, Manning se remettait à l'hôpital. Selon Nils Melzer, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, son état est passé de critique à stable.

Sans reconnaître son acte de défi héroïque, le juge Anthony J. Trenga de la Cour fédérale de district a rendu l'ordonnance accordant la libération immédiate de Manning après avoir déclaré que les affaires du grand jury étaient terminées et qu'il était dissout.

Même si l'on savait déjà, dans les jours qui ont suivi l'incarcération de Manning en mars 2019, qu'elle ne témoignerait jamais, l'ordonnance du juge Trenga décide que «la Cour estime que la comparution de Mme Manning devant le grand jury n'est plus nécessaire, à la lumière de laquelle sa détention ne sert plus aucun objectif coercitif.»



Chelsea Manning (AP

Photo)

En même temps, le juge Trenga a également poursuivi sa persécution vindicative de Manning en rejetant sa requête «pour annuler les amendes conditionnelles accumulées contre elle jusqu'à présent». Cela signifie que les amendes cumulées de 256.000 dollars imposées par le tribunal à Manning pour refus de témoigner sont «dues et payables immédiatement au greffier» du tribunal de district américain pour le district Est de Virginie.

En outre, il convient de rappeler que Manning fut libérée à l'expiration du mandat du premier grand jury le 9 mai – après avoir passé 63 jours en prison à partir du 8 mars – pour être arrêtée à nouveau et renvoyée en prison le 16 mai, lorsqu'un nouveau grand jury a été convoqué. Il est toujours possible qu'un autre grand jury soit convoqué et que Manning soit emprisonnée une troisième fois pour outrage au tribunal.

Le tribunal du district Est de Virginie est au centre de la conspiration internationale contre Julian Assange depuis que le ministère américain de la justice (DOJ) a inculpé le rédacteur de WikiLeaks de dix-sept chefs d'accusation pour violation de la loi sur l'espionnage le 23 mai.

Dès son expulsion de son asile à l'ambassade d'Équateur à Londres le 11 avril dernier, Assange a été immédiatement arrêté et emprisonné par les autorités britanniques, puis détenu en vue de son extradition vers les États-Unis sans être inculpé d'aucun crime. À ce moment-là, le juge Trenga avait déjà convoqué le grand jury initial dans le but de rassembler des preuves dans le cadre de son affaire d'extradition contre le journaliste qui n'est coupable que de rapporter au public la vérité sur les crimes de l'Amérique et des autres puissances impérialistes.

Lorsque Manning fut initialement citée à comparaître il y a un an, elle a déclaré à la presse: «Je m'oppose vigoureusement à cette citation et à la procédure du grand jury en général. Nous avons vu ce pouvoir abusé d'innombrables fois pour cibler le discours politique. Je n'ai rien à apporter à cette affaire et je n'aime pas être obligée de me mettre en danger en participant à cette pratique prédatrice.»

Malgré son emprisonnement par le juge Trenga pour outrage au tribunal – et son placement en isolement au centre de détention fédéral William G. Truesdale à Alexandria, en Virginie – la position de Manning n'a jamais faibli. Au contraire, sa détermination de principe s'est renforcée au cours de l'année dernière, au fil des semaines et des mois.

Par exemple, avant d'être renvoyée en prison en mai, et après qu'une cour d'appel fédérale eut rejetée à l'unanimité une motion visant à mettre fin à son incarcération, Manning a envoyé une lettre de huit pages au juge Trenga pour expliquer sa position intransigeante contre le témoignage. Elle a déclaré: «Je peux – sans aucune hésitation – affirmer que rien ne me convaincra de témoigner devant ce grand jury ou tout autre grand jury d'ailleurs. Cette expérience ne fait que prouver ma conviction de longue date selon laquelle les grands jurys sont simplement des outils dépassés utilisés par le gouvernement fédéral pour harceler et perturber les opposants politiques et les militants dans des expéditions de pêche.»

Manning est reconnue dans le monde entier comme une héroïne, à la fois pour sa position contre le grand jury secret et pour avoir exposé les crimes de l'impérialisme américain en remettant les «journaux de guerre» afghans et irakiens et les câbles diplomatiques à

WikiLeaks au début de 2010, alors qu'elle servait dans l'armée américaine. Manning a été arrêtée par la police militaire le 27 mai 2010 et a été accusée de vingt-deux infractions au Code du code de conduite militaire et à la loi sur l'espionnage.

Elle a ensuite été torturée pendant sa détention à la prison militaire de Quantico en attendant sa cour martiale et a été reconnue coupable en juillet 2013 et condamnée à 35 ans de prison après avoir plaidé coupable à dix des accusations portées contre elle. Elle a été emprisonnée à Fort Leavenworth et a purgé trois ans et demi de plus avant que sa peine ne soit commuée par le président Barack Obama le 17 janvier 2017.

Manning a reçu de nombreux prix de lanceurs d'alerte à l'échelle internationale pour ses actions au mépris du gouvernement et du régime de renseignement militaire le plus puissant au monde. La persécution vindicative de Chelsea Manning par le juge Trenga et les tribunaux américains est une tentative de faire taire et d'intimider toute personne qui pourrait envisager de dénoncer la criminalité actuelle du gouvernement, de l'armée ou des entreprises américaines.

En réponse à la libération de Manning, le journaliste et réalisateur primé John Pilger – qui a été au premier plan de la lutte pour la libération de Julian Assange – a tweeté: «Chelsea Manning a été libérée, mais seulement après une tentative de suicide. Le voyou-juge qui a tenté de l'intimider pour qu'elle mente sur Julian #Assange a échoué. C'est peut-être la première faille importante dans l'affaire #Assange. Maintenant, exigez la liberté de ce héros.»

Dans un développement lié à cette histoire, Jeremy Hammond, qui a également refusé de témoigner devant le grand jury contre Assange, a également été libéré par le juge Trenga et est actuellement renvoyé à l'Institut fédéral de correction à Memphis, dans le Tennessee. Le «hacktiviste» Hammond avait fourni des documents secrets de l'entreprise de renseignement *Stratfor* à WikiLeaks en 2012 et purge une peine de dix ans après avoir plaidé coupable à un chef d'accusation de violation de la loi sur la fraude et les abus informatiques.

Kevin Reed

Article paru en anglais, WSWS, le 13 mars 2020

La source originale de cet article est [wsws.org](https://www.wsws.org)
Copyright © [Kevin Reed](https://www.wsws.org), [wsws.org](https://www.wsws.org), 2020

Articles Par : [Kevin Reed](https://www.wsws.org)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca